



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit, le seize janvier, le Conseil Municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Valérie BOURGEAT, M. Dominique BRUNEL, Mme Corinne CHEVAL, M. Christian DELAS, M. Daniel HUGOUD, M. Gilles JUVEN, M. Olivier MANEVAL, M. Sauveur CATALANO.

A donné procuration : M. Jean Marc KEHRWILLER à M. Pascal CLAUDEL, Maire

Date de la convocation : 09 Janvier 2018

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h00

- M. Olivier MANEVAL est nommé secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 DECEMBRE 2017

Ce P.V. n'ayant pas encore été communiqué aux élus, la demande d'approbation est reportée.

2) PRESENTATION DU P.C.S. (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)

M. Sylvain HYPOLITE de la société GERISK, expert en prévention des risques, présente le Plan Communal de Sauvegarde de GERVANS.

Le P.C.S. est un document opérationnel permettant à la commune de se structurer pour gérer au mieux ce genre d'événement. Il donne un contexte légal à l'organisation à mettre en œuvre lors d'une catastrophe.

La Mairie ou la Préfecture est Directrice des Opérations de Secours. La collectivité a la charge de protéger la population : Informer, Alerter, Mettre à l'abri, Héberger, Ravitailler, Assister.

Ce P.C.S. prévoit aussi de distribuer dans chaque lieu d'habitation, un document (DICRIM) précisant la conduite à tenir dans ce cas.

Le P.C.S. est consigné dans un classeur + CD-ROM à la mairie, qui contient les « fiches mission » de chaque acteur.

Il faut prévoir une réunion tous les 2 ans pour faire le point, étant donné que notre commune dispose d'un PPRI (Plan de Prévention contre les Risques d'Inondation).

3) DELIBERATIONS

- **Statuts de la communauté d'agglomération « ARCHE-AGGLO »**

M. le Maire informe le Conseil municipal d'avoir reçu en mairie les nouveaux statuts de notre nouvelle communauté d'agglomération.

La dénomination « Arche-Agglo », ainsi que l'inventaire des compétences de cette nouvelle structure ont été validés lors de la dernière réunion du Conseil d'agglomération, en date du 20 décembre 2017.

M. le Maire énonce en particulier la liste des nouvelles compétences ainsi que celles dont l'agglomération n'a plus la charge.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Travaux de mise aux normes P.M.R. des bâtiments communaux recevant du public**

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans la continuité de l'ADAP, nous devons procéder à la mise aux normes P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite) des toilettes publiques sur la place de la mairie.

L'aménagement consiste à remplacer les 2 WC actuels par 1 seul, qui sera mis aux normes exigées, et dont le seuil sera abaissé. Le carrelage et la plomberie seront remplacés, et un lave-mains sera installé.

Le coût de ces travaux est de : **10.767,88 €uros H.T.**

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

4) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Cotisation à l'Ecole Départementale "Ardèche Musique et Danse"**

M. le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu la veille en mairie, un courrier recommandé de la Préfecture, sommant la Mairie de payer sa cotisation due et non réglée des dernières années passées.

M. le Maire précise au Conseil municipal qu'il n'y a plus de ligne dans le budget communal, qui permettrait de payer cette cotisation.

- **Fête de la Saint-Vincent à Erôme**

M. le Maire informe le Conseil municipal que cette fête aura lieu à Erôme le 10 février 2018.

Elle sera l'occasion d'une visite possible de 2 caves viticoles. Un apéritif est proposé à tous, à midi à la salle *Heramen*. Un repas accompagné d'une animation est proposé au prix de 55 € par personne.

La séance est levée à 21h20

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le 26 février à 19h00

**Le Secrétaire de Séance
O.MANEVAL**

**Le Maire
P.CLAUDEL**